

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 novembre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGÉAC - Daniel GAGNON - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOX - Jean-Pascal GOURNES - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - David GALTIER - Eric LE DISSÉS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **FBPA 021-8748/20/BM**

#### **■ Présentation du rapport d'activité 2019 du délégataire SEMAGORA pour la gestion de service public du Centre des Congrès Agora à Aubagne**

### **FBPA 021-19/11/20 BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La délibération n°48-1211 du Conseil Communautaire du 7 décembre 2011 de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a approuvé le choix de la SEMAGORA en tant que délégataire de service public pour la gestion par affermage du Centre de Congrès Agora situé à Aubagne.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen du rapport d'activité 2019 est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Le rapport du délégataire a fait l'objet d'une analyse de la part des services métropolitains dont la synthèse est jointe à la présente délibération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Signé le 19 Novembre 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 20 novembre 2020

- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° 48-1211 du Conseil Communautaire du 7 décembre 2011 de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile ;
- La délibération FAG 008-1288/16/CM du 15 décembre 2016 approuvant l'avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public exécutoire au 20 février 2017 ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- Le rapport d'activité 2019 joint en annexe ;
- L'avis de la commission consultative des services publics locaux ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile du 18 novembre 2020.

**Ouï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que les activités du délégataire doivent faire l'objet d'un rapport annuel relatif à celles-ci.
- Que le rapport annuel du délégataire pour l'année 2019 a été remis par le délégataire SEMAGORA.
- Que ce rapport doit être présenté au Conseil de Métropole.

**Délibère**

**Article unique :**

Est pris acte de la présentation du rapport annuel pour l'année 2019 du délégataire pour la gestion du service public du Centre des Congrès Agora à Aubagne remis par le délégataire SEMAGORA.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Budget et Finances

Didier KHELFA

Signé le 19 Novembre 2020  
Reçu au Contrôle de légalité le 20 novembre 2020